



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Budget 2022

N° 07/12-2021 - Finances

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 1^{er} novembre dernier, la Commission de gestion et des finances, représentée par MM. Michael Chatelan président, Laurent Vaney vice-président, Karim Marlève membre et Philippe Isaaz suppléant, s'est réunie, en présence de notre Syndic et Municipal en charge des finances, M. Pascal Favre, pour étudier et analyser le budget 2022. Nous avons aussi pris connaissance du tableau des dépenses d'investissements sur 10 ans ainsi que celui des flux de trésorerie sur 10 ans également.

Avec l'appui de ces documents, nous avons procédé à divers pointages, comparaisons et analyses qui découlent entre autres, sur les principales constatations suivantes :

- Par rapport au pré-budget, qui a été présenté à notre commission en août dernier, pour nous permettre de rapporter sur le préavis municipal de l'arrêté d'imposition 2022, l'**excédent de charges** résultant du budget 2022 augmente quelque peu. Il est dorénavant estimé à **CHF 117'662.-** contre CHF 100'784.- au pré-budget.
- Les **recettes courantes**, sans les imputations internes, s'élèvent à **CHF 5'365'801.-** alors que les **dépenses courantes** se montent à **CHF 5'483'463.-** laissant ainsi apparaître une perte de CHF 117'662.-.
- Les amortissements obligatoires du patrimoine **administratif** se montent à **CHF 418'185.-**, les amortissements du patrimoine **financier** (non obligatoires) à **CHF 50'000.--** (352 - rue du Bourg 1), et les **défalcatons d'impôt et remises** à **CHF 40'000.--** (210.330.00).
- Le **tableau des dépenses d'investissements** quant à lui, affiche un montant de **CHF 450'000.-**, pour l'année 2022. Ces projets d'investissements feront l'objet de préavis distincts soumis au Conseil en temps voulus.

• **46 Réseaux d'égouts et épuration**

Le chapitre 46, comme d'autres d'ailleurs, ne peut pas être bénéficiaire. Dès lors, l'excédent des produits qui en ressort, au budget comme aux comptes annuels, doit être viré dans un compte de réserve. Il a été procédé ainsi, pour le budget 2022.

460.381.00 Attributions au financement spécial : Les montants excédentaires des taxes perçues sont correctement provisionnés pour des travaux futurs, pour CHF 45'590.--, au compte de réserve : 2800 Réseaux d'égouts et épuration.

460.390.02 Remboursements d'avances sur invest. antérieurs, réseau :

Le montant de CHF 100'000.-- correspond au remboursement du coût des travaux effectués, durant les années 80 et 90, pour la mise en séparatif des réseaux à travers le village. Le montant de ces investissements s'est élevé à CHF 1'528'684.--. Le solde en faveur de la commune, au 31.12.2020, s'élève à CHF 817'097.--.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Les autres postes du budget n'appellent pas de commentaire particulier. Certains sont d'ailleurs relevés et commentés dans le préavis de la municipalité.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien voter les conclusions suivantes qui ne diffèrent pas du préavis de la Municipalité.

Le Conseil communal d'Etagnières :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le budget ordinaire 2022 présentant un excédent de charges de CHF 117'662.-- ;
- de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte ;
- de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2022, notamment du tableau des dépenses d'investissements, pour les exercices 2021-2026 et de leur financement.

Etagnières, le 9 décembre 2021

Au nom de la Commission

Michael Chatelan
Président

Laurent Vaney
Vice-président

Karim Marlève
Membre

Philippe Isaaz
Suppléant